

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le neuf février 2026 à 18h30 sous la présidence de Pierre Janaillac, maire.

PRESENTS : MM et Mmes JANAILLAC - BORDET - BADEL - LACOSTE - LANDIECH - CELERIER - LAVAUD - SMANDACK -DAVERAT — MAURY - LAGARDE - BOURNET

ABSENTS (excusés) : Mme MM.-BARBENCEY- FERRAND (Procuration à J. Bordet) - WATIEZ (procuration à P. Janaillac)-POLARD

Julie Bordet a été désignée secrétaire.

MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE

En accord avec Monsieur le Receveur Municipal, le Conseil Municipal décide de modifier à compter du 16 Mars 2026, l'acte constitutif de la régie de recettes à la médiathèque. La modification concerne le montant du fond de caisse qui sera désormais de 25 €.

Adopté à l'unanimité

VENTES PARCELLES AUX CONSORTS BEAUDEAU

La commune a acquis des parcelles appartenant à Mme De Fayolle Dominique. La parcelle WL 34 faisant l'objet d'un droit de préférence au profit des Consorts Beaudeau, ces derniers proposent d'en acquérir deux parties dont une d'une contenance de 2020 m² et l'autre d'une contenance de 5097 m². Le prix de vente est fixé à 0,50 € le m². Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

Votes pour : 13 - Abstention : 1

DECISION D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL ET MISE EN DEMEURE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

Au vu des résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 décembre 2025 au 22 décembre 2025 et au vu des conclusions de la commissaire enquêtrice, le conseil municipal approuve l'aliénation du chemin rural, sis Rue Suzanne Lacore. Les propriétaires riverains seront mis en demeure d'acquérir le chemin rural.

Adopté à l'unanimité

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Monsieur le Maire présente les conditions et les modalités de mise en place du télétravail au sein du service administratif de la collectivité. Le conseil municipal refuse la mise en place du télétravail

Votes pour 2 - Votes contre : 12

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX.
ECLAIRAGE PUBLIC DES ZAE

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte : la compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE). Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24.

Adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal primitif 2026.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Crédits ouverts avant le vote du BP 2026	Libellé de la dépense
10 000.00 €	2 500.00 €	Concessions et droits similaires
59 000.00 €	14 750.00 €	Subv départements Bâtiments et installations
61 000.00 €	15 250.00 €	Subv autres groupements Bâti et installations
3000.00 €	750.00 €	Plantations d'arbres et arbustes
35 000.00 €	8 750.00 €	Réseaux de voirie
3 400.00 €	850.00 €	Installations de voirie
6 000.00 €	1 500.00 €	Autres installations matériel et outillage tech
18 500.00 €	4 625.00 €	Installations générales et agencements
50 000.00 €	12 500.00 €	Autres matériels de transports
2000.00 €	500.00 €	Autre matériel informatique
500.00 €	125.00 €	Autres matériels de bureau et mobiliers
66 645.56 €	16 661.39 €	Autres immobilisations corporelles
1 690.00 €	422.50 €	Constructions (en cours)
50 000.00 €	12 500.00 €	Installations, matériel et outillage tech (en cours)
366 735.66 €	91 683.89 €	

Le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus

Adopté à l'unanimité

TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE (SMDE 24)

Afin de bénéficier de la mutualisation des moyens de la régie départementale (RDE24), la Commune de Tocane Saint-Apre souhaite transférer au SMDE 24 le bloc de compétence assainissement collectif à compter du 1er juillet 2026. Le Conseil municipal se prononce favorablement à ce transfert.

Pour : 8 - Abstentions : 6

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif assainissement 2026.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Crédits ouverts avant le vote du BP 2026	Libellé de la dépense
6 614.50 €	1 653.25 €	Installation matériel et technique
60 000.00 €	0 €	Constructions
66 614.50 €	1 653.25 €	

Le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus

Adopté à l'unanimité

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT - BUDGET CAMPING

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif camping 2026.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Crédits ouverts avant le vote du BP 2026	Libellé de la dépense
500.00 €	125.00 €	Plantations d'arbres et arbustes
500.00 €	125.00 €	Installations de voirie
14 400.00 €	3 600.00 €	Installations générales et agencements
1001.00 €	250.25 €	Autre matériel informatique
16 300.02 €	4 075.00 €	Autres immobilisations corporelles
32 701.02 €	8 175.25 €	

Le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus

Adopté à l'unanimité

TARIFS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose de modifier un tarif d'occupation de la salle des Fêtes comme suit :

Cours de sport 1h/semaine (forfait mensuel) et cours de musique

Intervenants de la commune : 20€/mois

Intervenants et associations hors commune : 30€

L'émission du titre de recettes se fera trimestriellement

Adopté à l'unanimité